

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

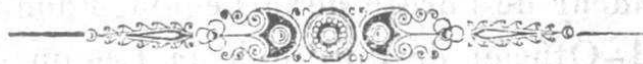
ET DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS,

Publié par ordre de M. le Préfet.

1859.

34.^e Année.



BEAUVAIS,

CHEZ ACHILLE DESJARDINS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE SAINT-JEAN.

JANVIER 1859.

CHAUMONT-OISE, CHAUMONT-EN-VEXIN. (*Calvus mons, Calidus mons, Calvi mons.*) Longitude 0 d. 27 m. 24'', latitude 49 d. 15 m. 52''.

Assis vers l'est et le nord, sur la pente et au pied d'un mamelon, entre *Liancourt-Saint-Pierre* au sud-est, *Jaméricourt* au nord-ouest, *Reilly* à l'ouest et *Boissy-le-Bois* au nord-est.

Le territoire de cette petite ville, traversé par la vallée de la Troène, s'élève au sud-ouest sur le plateau de calcaire grossier dont les bois de *Bertichère* couvrent en partie les pentes au nord, et s'étend du côté opposé dans une plaine qui embrasse les bois de *Rebetz* et du vieux *Quesnet*; un vallon le parcourt dans la région du nord-ouest.

Son périmètre, à hachures nombreuses, affecte la figure d'un rectangle fortement échancré au nord-est.

Le chef-lieu, presque à la limite méridionale, est constitué par quatre places, sept rues dont cinq pavées et plusieurs ruelles.

Les places sont : celle centrale dite du *Marché*, celle de la *Mairie* ou du *Marché à grains*, la place triangulaire de *Saint-Nicolas* et celle de la *Foulerie*, entourée de promenades couvertes et destinée aux divertissements.

Et les rues sont : celle de *Liancourt*, la grande rue et la rue

du Faubourg-Saint-Martin, qui se suivent et traversent la ville dans sa plus grande étendue; la rue de Beauvais, arrivant au point de jonction des deux dernières, celle de Gisors, qui débouche sur la place centrale, la petite rue conduisant par une rampe à l'église, et la rue des Caserets qui mène au cimetière.

La route départementale n° 9, de Beauvais à Mantes, et celle n° 10, de Gisors à Chambly, se superposent dans la grande rue et empruntent aussi : la première, la rue de Beauvais et celle de Liancourt; et la seconde, la rue de Gisors et celle du Faubourg-Saint-Martin.

La ville est aussi traversée par le grand canal de *Marquemont* et par la Troëne, divisée en deux bras artificiels.

« *Chaumont*, située à la frontière de la Normandie, joua un rôle important dans les guerres que les Normands et les rois d'Angleterre soutinrent contre la France jusques vers 1260.

» Placée sur le mamelon dont on a parlé, elle était isolée et forte naturellement par sa position. Les rois de France, voulant en faire un point de défense contre les incursions des Normands, firent élever au sommet de cette butte un château qui dominait le pays, et duquel on découvrait Gisors, qui était de ce côté le boulevard de la Normandie (1). »

Le château, dont la construction remontait vers le dixième siècle, affectait une forme elliptique de 180 mètres sur 125, dont le centre était occupé par le point le plus élevé de la butte supportant le donjon, et où l'on voit aujourd'hui une chapelle sépulcrale que la famille de Chaumont-Quitry a fait construire en 1845; il y avait des fossés murillés autour de la motte et une deuxième enceinte fort reconnaissable garnie de dix tours; dans cette enceinte et à l'ouest du donjon était l'habitation royale; au sud une église dédiée à Notre-Dame, et au sud-est un prieuré et une chapelle sous le vocable de Saint-Pierre.

De toutes ces constructions il ne reste plus que deux massifs de tours.

En 1098, cette place fut assiégée par Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, qui fut vigoureusement repoussé par la garnison.

En 1140, la ville fut entièrement brûlée; « et il paraît que le fort demeura aux Anglais, car en 1159, Louis-le-Jeune, étant presque bloqué dans Paris par l'armée anglaise, fit un

(1) Précis statistique.

» mouvement pour se dégager et surprit *Chaumont*; mais
» Henri II, roi d'Angleterre, accourut immédiatement, et em-
» porta la place d'assaut. Elle fut rendue à la France par un
» traité de 1165 (1). »

» Le roi de France ayant inopinément recommencé les hosti-
» lités deux ans après, en attaquant quelques villages de Nor-
» mandie, l'armée anglaise entra aussitôt dans le Vexin fran-
» çais, où elle commit des dégâts affreux; *Chaumont* fut encore
» brûlé, ainsi que tous les villages d'alentour. Au milieu de ces
» désastres, le château resta debout, et le roi y vint même de-
» puis recevoir sa fille Marguerite, qui avait épousé le fils
» d'Henri II (2). »

Après l'incendie dont nous venons de parler, la ville ne fut plus rebâtie sur le coteau, mais elle s'étendit insensiblement à l'est et au nord du mamelon, et fut fermée par trois portes, dont une dite la porte Linot, dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, subsistait encore il y a une trentaine d'années, et un titre du 20 décembre 1779, indique qu'il y avait des redoutes sur ce point.

A l'égard du château, qui était devenu inutile par suite de la réunion définitive de la Normandie à la France, en 1260, on le laissa tomber en ruines.

Chaumont était la capitale du comté qui porta son nom, et qui, comme on l'a dit précédemment, existait déjà du temps de Henri I^{er}.

Le comté avait une étendue de cinq myriamètres du sud-ouest au nord-est depuis la Seine, et de quatre myriamètres du nord-ouest au sud-est depuis la rivière d'Epte; il ne comprenait pas le donjon du château, appelé la Tour-au-Bègue, du nom du roi Louis-le-Bègue, qui l'avait fait construire; c'était un fief indépendant du comté, et qui jouissait de droits féodaux considérables.

Le comté de *Chaumont* fut tenu en apanage par Hugues, fils puîné de Henri I^{er}, qui mourut en 1101 dans un second voyage en Palestine.

Hugues II, connétable de France, s'en trouva en possession en 1111.

En 1209, il était aux mains d'un autre Hugues, favori de Philippe-Auguste, qui se croisa avec les Vénitiens, et se trouva au

(1) Précis statistique.

(2) *Idem*.

siège de Zara, en Dalmatie, dont les Hongrois s'étaient emparé. C'est le même qui fonda l'abbaye de *Gomerfontaine*. (Voir l'histoire de *Trye-la-Ville*.)

Le comté fut ensuite confisqué sur l'un des descendants de Hugues.

Par lettres-patentes du 1^{er} mars 1422, Guillaume de Chaumont, seigneur de Guitry, en obtint la restitution comme ayant été possédé par ses ancêtres. Guillaume périt dans une bataille contre les Anglais en 1425.

En 1540, le comté se trouvait de nouveau réuni au domaine du roi.

Henri III le céda en 1574 au duc d'Anjou, son frère.

Par contrat du 5 août 1578, le duc d'Anjou le vendit à Marie de Bourbon, veuve de Léonore d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville.

Après le décès de cette princesse, il fut successivement détenu par plusieurs princes et princesses de sa famille.

Il passa ensuite à la maison de Bourbon-Conti, en vertu de la vente qu'en fit, par contrat du 10 octobre 1736, Philippe d'Albret, duc de Luynes, qui se trouvait aux droits de la maison de Longueville.

Jusqu'en 1747, les possesseurs du comté n'en avaient joui qu'à titre d'*engagement*, mais par contrat d'échange du 19 septembre de cette année, le roi Louis XV le céda à Louis-François de Bourbon-Conti qui en était alors possesseur, pour le tenir dorénavant *patrimonialement*.

Enfin, Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, dernier représentant de la maison de Conti, le donna aussi, à titre d'échange, par contrat du 7 octobre 1783, à Monsieur, frère du roi Louis XVI, depuis Louis XVIII, qui le posséda jusqu'à la révolution de 1789.

Chaumont eut une charte communale qui lui fut octroyée en 1182 par Philippe-Auguste, en récompense de sa fidélité (1).

A une époque aussi fort reculée, des armoiries furent également accordées à cette ville.

Elles sont : d'argent à une montagne de sinople, en chef un soleil de gueules.

(Fond argent, montagne verte, soleil rouge, cadre noir.)

(1) Duplessis.

On en donne ci-dessous le dessin :



La légende et le dessin qui précèdent se trouvent dans l'*Armorial des villes de France*, par Traversier et Vaisse, édité en 1843. Ces auteurs ont sans doute puisé dans un manuscrit d'Hozier, de 1680 (vol. Beauvais, page 1,348, f° 4), et dans un Etat des armoiries des personnes, villes et communautés, dressé en exécution d'un édit du mois d'octobre 1696; documents qui existent à la Bibliothèque impériale.

Cependant un manuscrit du quinzième siècle de la bibliothèque Mazarine, intitulé : *Armorial de familles et de villes*, donne un autre blason à la ville de *Chaumont*; en voici la légende :

De gueules à un senestrochère d'or, tenant une bannière semée de France, le bâton argent.

(Fond rouge, bras gauche armé or, tenant une bannière semée de fleurs de lys, la bâton et la bannière argent.)

Cette légende est aussi reproduite dans l'*Armorial des villes de France* et dans un ouvrage récent ayant pour titre *la France illustrée*.

Chaumont, comme siège d'un baillage, fut le lieu de la réunion en 1789, de l'assemblée des trois ordres de la noblesse, du

clergé et du tiers-état de la circonscription de ce baillage et de celui de Magny, pour désigner les députés aux états généraux et rédiger leurs mandats ou cahiers de vœux.

M. le marquis de Guiry, grand bailli d'Épée du baillage de Magny, présida cette assemblée qui s'ouvrit le 16 mars.

Il fut d'abord décidé que chaque ordre donnerait son vote et rédigerait son cahier séparément.

Parmi les membres qui représentaient la noblesse se trouvaient MM. le comte Martel, le comte de Saint-Souplet, le marquis et le comte de Serans, du Pille père et fils, le marquis de Boury, Michel de Goussainville, le chevalier Seiguiet, Lemoine de Bellisle et le Vaillant de Mareaux-Champs, tous du baillage de *Chaumont*.

Elle désigna pour son député M. Lemoine de Bellisle.

Le tiers-état nomma pour le sien M. Jean-Nicolas Bordeaux, conseiller, procureur du roi en l'élection de *Chaumont*.

Puis chaque ordre rédigea son cahier.

Les deux cahiers de la noblesse et du tiers-état s'accordaient sur les points suivants :

1° Que les impôts fussent levés du consentement de la nation ; 2° que les états généraux fussent réunis périodiquement ; 3° que les lettres de cachet fussent abolies ; 4° que la liberté individuelle fut garantie.

L'ordre de la noblesse demandait en outre que les suffrages aux états généraux fussent comptés par ordre, qu'il y eût séparation des deux pouvoirs administratifs et judiciaires, et qu'on ne pût être distrait de ses juges naturels.

De son côté le tiers-état demandait aussi de plus qu'il y eût égalité proportionnelle dans l'impôt, qu'on avisât au moyen de liquider la dette, qu'on donnât l'inamovibilité aux juges, et qu'on supprimât les banalités.

Du reste, ces cahiers qui n'étaient que l'expression de vœux fort légitimes, qui furent presque tous convertis plus tard en dispositions législatives, n'étaient pas impératifs.

L'ordre du clergé ne communiqua ni son cahier ni le choix de son député.

Tel est le résumé des procès-verbaux de l'assemblée.

Le territoire actuel de *Chaumont* comprend les quatre paroisses de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Martin, de Laillerie et de Saint-Brice. Les deux dernières paroisses ont été réunies aux deux autres par une loi du 4 mai 1791.

Dans l'ancienne circonscription de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste se trouvaient le prieuré, la chapelle de Saint-Pierre et

l'église de Notre-Dame qui n'existent plus comme on l'a dit, une chapelle dédiée à saint Jean et un couvent de récollets.

Le prieuré de Saint-Pierre était, dans l'origine, une abbaye qui fut donnée en 1146, par Louis VII dit le Jeune, au monastère de Saint-Denis. L'abbé de ce monastère (Suger) réduisit l'abbaye en simple prieuré et y envoya douze religieux. Cet établissement servait d'hospice aux religieux de Saint-Denis qui allaient dans le Vexin; il n'avait plus de communauté dans les derniers temps; le prieur était à la nomination du roi, et il conférait la cure de Saint-Jean-Baptiste.

La chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste fut bâtie en 1614, par Jean Pinthereau, au milieu de la ville, pour la commodité des infirmes.

L'église de Saint-Jean-Baptiste fut construite au quinzième siècle. Cette construction est due sans doute à ce que la ville étant descendue plus bas après le dernier incendie, on trouva trop difficile l'accès des églises Saint-Pierre et Notre-Dame.

Les récollets de Saint-François, qui s'étaient d'abord établis à *Sainte-Marguerite*, près *Trye-Château*, obtinrent du duc de Longueville et des habitants de *Chaumont* leur agrément pour venir se fixer dans cette ville; ils y firent construire un couvent rue de Liancourt, et en prirent possession le 12 juillet 1737.

« La paroisse Saint-Martin d'Aix, peu importante, était à » la présentation de l'archevêque de Paris; son église avait été » bâtie dans la plaine, au nord de la ville, vers 1119; auprès » était un prieuré fondé en 1180 et dépendant de l'abbaye de » Saint-Martin de Pontoise.

» Il y avait dans l'église paroissiale de Saint-Martin un mo- » nument très-curieux des guerres civiles du seizième siècle : » c'était un bas-relief représentant une procession de la ligue, » dans laquelle on portait la tête d'Henri IV au bout d'une » pique (1). »

L'église et les bâtiments du prieuré ne subsistent plus, et la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste est aujourd'hui dans le domaine privé.

L'église de Saint-Jean-Baptiste est placée à mi-côte, dans une position pittoresque où elle domine toute la ville. Toutes les parties de sa construction appartiennent à l'ère ogivale flamboyante, excepté la tour et le tympan du portail qui sont de la Renaissance.

(1) Précis statistique.

Son plan est cruciforme avec fléchissement de l'axe vers la droite, à l'entrée du chœur.

Ses dimensions principales sont les suivantes :

Longueur dans œuvre, 37 mètres.

Largeur du chœur et de la nef, les bas-côtés compris, 16 mètres.

Hauteur sous l'intrados du chœur et de la nef, 15 mètres.

Hauteur des bas-côtés, 9 mètres.

Le portail donnant entrée par le transept, au nord-est, est en saillie et formé d'une grande arcade à rentrants, avec fronton aigu orné de crochets inférieurement et supportant une statue mutilée.

L'arcade embrasse deux portes rectangulaires à angles un peu émoussés (1), cernées par une moulure creuse, remplie de feuilles de vignes et de raisins. Le trumeau qui les sépare présente une grande niche avec socle et dais.

Les voussures sont décorées d'archivoltes, les unes à moulures saillantes et anguleuses, les autres à moulures creuses garnies de pampres et de raisins, et d'une suite de petites statues de saints entre socles et dais finement ciselés ; la plus inférieure présente à son sommet le buste du Père éternel incliné vers la terre ; l'arcade extérieure est ornée de rinceaux et de festons pendants.

Le tympan offre inférieurement une corniche avec consoles, au-dessus de laquelle est un panneau carré, encadré dans des pilastres à chapiteaux corinthiens, soutenant aussi une corniche et reposant eux-mêmes sur un socle. Des deux côtés de ce panneau, qui est surmonté d'un petit tableau représentant une scène de l'Écriture sainte, figuraient des médaillons qui ont disparu, et au-dessus et au-dessous sont de petites têtes d'anges et des pots de fleurs.

Le fronton traverse une galerie simulée d'arcades trilobées, ainsi qu'une balustrade à jour à la hauteur de laquelle est une grande rose enrichie d'une archivolte festonnée et divisée par des meneaux alternativement convexes et concaves, partant d'un oculus central, se rejoignant en pointe et formant des compartiments nombreux.

Elle est elle-même dominée par une autre balustrade à jour qui continue à droite sur une ligne plus élevée, autour du transept, et qui est posée sur une série d'arcatures.

(1) L'ancienne porte en menuiserie décrite par M. Danjou dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, n'existe plus.

Au côté gauche, tourelle octogone, engagée, à plusieurs étages en retraite, avec pilastres angulaires entre lesquels sont des niches avec socles et dais, ainsi que des panneaux surmontés de frontons; à l'étage supérieur est une balustrade à jour, sous laquelle sont des arcatures ainsi que des fleurons et écussons divers, encadrés, qui se reproduisent sur la travée à gauche, dite la chapelle Saint-Louis : l'amortissement est une pyramide à crochets; une statue mutilée est placée sur l'un des socles inférieurs.

Le chœur et la nef sont éclairés par vingt-huit fenêtres dont quinze appartiennent aux bas côtés; celles-ci sont à deux et trois divisions trilobées ou en plein-cintre; celles à trois divisions sont ornées d'une rose comprimée. Les fenêtres de l'étage supérieur sont toutes à deux divisions semi-circulaires, et bouchées inférieurement par le toit en appentis des bas côtés, auquel il a fallu donner plus d'élévation qu'à la couverture en dalles qu'il a remplacée.

Quatorze colonnes reçoivent sur leurs chapiteaux la retombée des nervures des bas côtés et celle des arcades des entrecolonnements, puis s'élèvent dans le plein des murailles en laissant voir une légère partie de leur face, pour s'épanouir aussi en nervures sous les voûtes du chœur et de la nef.

Toutes ces colonnes sont sveltes à surface ondulée, avec arrêtes; leurs chapiteaux étroits sont couverts d'arabesques très-variés et délicatement fouillés: ce sont entr'autres, des roses, des rinceaux, des têtes dont quelques-unes grimaçantes associées à des feuillages.

Les nervures sont très-multipliées; les unes se croisent diagonalement ou à angle droit ou forment des parallèles ou des lignes brisées, les autres rejoignent ou traversent une nervure circulaire; des rosaces ou pendentifs divers sont placés aux points de rencontre.

Les arcades des entrecolonnements d'inégales largeurs, sont à rentrants ornés de moulures légèrement creuses et anguleuses. Les autres arcades sont du même goût.

A l'extérieur, il y a au pourtour du chœur et sur les côtés de la nef des galeries avec balustrades diversement découpées à jour.

Le transept méridional qui est la chapelle de la Sainte-Vierge, est percé dans le pignon d'une longue fenêtre à quatre travées en plein-cintre, avec roses ovalaires géminées; comme le transept du nord et la chapelle Saint-Louis, il a des nervures semblables à celles qu'on a décrites; cette dernière chapelle reçoit

le jour par une fenêtre à trois divisions trilobées avec œil de bœuf à contours anguleux.

Tout l'édifice, au centre duquel est une campanille ou lanterne, est soutenu par des contreforts à retraits et bandeaux qui s'élèvent à la hauteur des bas côtés, et par des arcs-boutants qui montent jusqu'au toit du chœur et de la nef, et s'appuient sur les contreforts ornés d'ogives simulées et de frontons, la plupart surmontés de clochetons ou pinacles à crochets; les autres en dos d'âne.

A l'extrémité de la nef, qui est restée inachevée, devaient s'élever deux tours séparées par la principale porte d'entrée. Il n'y en a qu'une, carrée, haute de 33 mètres, percée de baies étroites et à moulures appuyées sur un bandeau, et soutenue par des contreforts se résolvant en pilastres avec chapiteaux ioniens. La corniche, sous laquelle est une large frise couverte de rinceaux, est couronnée par une balustrade à jour. Des gargouilles sous forme de têtes humaines ou d'animaux fantastiques, sont fixées aux contreforts. A l'angle ouest, est une tour d'escalier, octogone, engagée.

A l'égard de l'autre tour, dont la construction n'a point été terminée, on en a enlevé toutes les assises il y a une dizaine d'années.

Cette église était ornée de statues qui ont disparu lors de la révolution de 1789, et de belles verrières que le temps a en partie détruites, et dont deux ont été restaurées il y a quelques années.

On y remarque plusieurs grands tableaux donnés les uns par le gouvernement, sur la demande de MM. de Mornay et de La Ferronnays, alors députés, et les autres par M. de Chaumont-Guitry, les héritiers de M. Fourgon, curé de *Chaumont* et M. de Moulignon fils.

Derrière le maître-autel, dont la restauration et l'ornementation sont dues aux soins et au goût éclairé du doyen actuel, M. Gervoise, est la chasse renfermant les restes de sainte Fortunée, martyrisée à Rome, qui avaient été envoyés au couvent des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, à *Lailerie*.

Il y a aussi un petit orgue et un carillon jouant aux heures l'air de l'hymne de saint Jean-Baptiste.

La ville a un presbytère de récente construction, due en partie à la libéralité de M. et M^{lle} de Joubert, et une petite maison d'école de filles, maintenant abandonnée à cause de son insuffisance, qui a été donnée par M^{me} veuve Roffet.

Elle possède en outre l'ancien couvent des Récollets, qui

servit de siège au district de *Chaumont*. Il lui fut concédé en 1819. On y a établi l'hôtel-deville, la salle de la justice de paix, la caserne de la gendarmerie, le dépôt de sûreté, l'école des garçons avec le logement de l'instituteur et une salle de spectacle. L'église a été, en 1811, érigée en chapelle, sous le vocable de saint Henri. Il y avait au-dessus de la porte une inscription en l'honneur de M. le duc de Bordeaux, qui a été supprimée en 1830; elle portait ce qui suit :

D. O. M.

*Sub invocatione beati Henrici sacrum,
Ad perpetuam nascentis a Deo dati Henrici memoriam,
Faustamque tam cari capitis longævitatem
Fidelium borbonice soboli voto dicatum.*

Laillerie, *L'Aillerie*, *Laillery* (*Alleria*, *Aleria*), au nord-ouest de *Chaumont*, dans le bas du coteau, et comprenant 65 maisons, est formé d'une longue rue qui se bifurque au nord-ouest, et de deux autres qui lui sont perpendiculaires.

La route départementale n° 10 passe à côté, vers le nord; le rû du Bras-d'Or, qui a sa source au-dessous de *Chaumont*, et la Troène coulent aussi à côté parallèlement et à cent mètres environ l'une de l'autre vers le nord-ouest.

Laillerie était, comme on l'a dit, une paroisse qui fut réunie à celle de Saint-Jean en 1791.

Il y avait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Germer et une église à côté avec un cimetière. Ces immeubles appartiennent aujourd'hui à M^{me} la comtesse de Bréda; ils avaient été aussi pendant plusieurs années dans les mains de son père, André-Jacques-Auguste du Pille, ancien député de l'Oise.

Le principal bâtiment du prieuré, qui est un vaste local, est approprié à une maison de retraite; l'église, dont la construction remontait à 1225, et qui était sous le vocable de la Sainte-Vierge, est en grande partie détruite; il n'en reste plus qu'une chapelle de style ogival, dans laquelle on voyait encore il y a quelques années la statue d'un descendant des anciens comtes de *Chaumont*. Le cimetière a été consacré par M. du Pille à la sépulture de sa famille, et renferme la tombe de cet homme de bien (1).

(1) M. l'abbé Barraud possède le sceau du prieuré de *Laillerie*. La Sainte-Vierge y est représentée assise et tenant l'enfant Jésus, dans une triple arcade surmontée de frontons. Au-dessous de l'image de Marie est placé l'agneau divin portant une croix de résurrection. La légende est ainsi conçue : S. PORAT⁹. BE. MARIE. DE ALLIA MOTIS CALVI. *Sigillum prioratus Beatæ Mariæ de Alleria montis calvi*. Ce sceau paraît dater du quatorzième siècle.

Il existait aussi dès l'an 1204, dans la partie de *Laillerie* au-dessus de *Chaumont*, un hôpital dit de Saint-Antoine, originellement desservi par des frères qui furent remplacés en 1644 par des religieuses du tiers ordre de Saint-François. Cet établissement prit le nom de couvent de Sainte-Elisabeth lorsqu'il n'eut plus sa destination primitive par suite des lettres-patentes dont on parlera plus loin. Il fut abandonné en 1770 à cause de la modicité des revenus qui y étaient attachés. On voyait encore, il y a une trentaine d'années, les bâtiments et l'église de ce couvent, qui étaient entrés dans le domaine privé, et qui ont complètement disparu.

Il y avait également, dès 1258, près et au nord de *Laillerie*, sur la route de *Chaumont* à Gisors, en face de *Bertichère*, une maladrerie sous le nom de Saint-Lazare.

Mais, par lettres-patentes du mois de juillet 1697, le roi Louis XIV réunit à l'hôtel-dieu de Gisors les biens et revenus de cette maladrerie, ainsi que le quart des revenus de l'hôpital de Saint-Antoine, à la charge de *recevoir les pauvres malades de Chaumont à proportion desdits revenus*.

Bertichère, à l'ouest de *Laillerie*, sur la rive droite de la Troëne, est une ancienne seigneurie. Les parties du château dont les caractères architectoniques révélaient l'antiquité ont été détruites. Ce qui reste forme une vaste maison bourgeoise flanquée d'une tourelle qui renferme, au second étage, une chapelle voûtée avec arceaux croisés et de longs pendentifs.

Bertichère fut longtemps la demeure des ancêtres de M. le marquis de Chaumont-Guitry, chambellan de l'empereur.

Il fut vendu le 31 juillet 1664 à Anne-Geneviève de Bourbon, veuve de Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui l'acquit pour ses enfants.

Il resta dans les mains de cette famille par l'effet de transmissions par successions jusqu'en 1781, époque à laquelle le prince de Bourbon-Conti, dont on a parlé plus haut, le vendit à Jacques-André du Pille, qui a eu pour successeur André-Jacques-Auguste du Pille, son fils déjà nommé, après le décès duquel la terre a été aliénée, puis morcelée.

Sur ce domaine, au bas de la côte au sud-ouest, il y avait un hermitage sous l'invocation de saint Eutrope. On a trouvé dans un tombeau de la chapelle une épée dont la lame portait une inscription en lettres gothiques. On lisait sur l'un des côtés : *Par mains saintes, Sarrazins occis, anno 1204*.

La chapelle existe toujours. C'est un édifice, du onzième ou douzième siècle, de deux travées, divisées par une arcade dé-

corée de boudins; les vouûtes ont des arceaux croisés dont les uns sont formés de deux tores séparés par un cordon d'étoiles, les autres remaniés descendent sur des colonnettes à chapiteaux chargés de feuillages; les fenêtrés aussi remaniées sont semi-circulaires.

Auprès de la chapelle est une fontaine dite de Saint-Eutrope, aux eaux de laquelle on attribue la guérison de la fièvre. Il s'y fait un pèlerinage chaque année au 30 avril.

Saint-Brice, dans un vallon au nord, est un écart composé d'une ferme. On n'y voit aucune trace d'autres habitations qui y auraient subsisté; cependant c'était une paroisse qu'une loi déjà citée a réunie à la paroisse de Saint-Jean. Il y avait une église qui a été détruite depuis la réunion, et un cimetière dont l'emplacement se trouve enclavé dans les bâtiments de la ferme.

Non loin de *Saint-Brice*, à Caillouet, il existait un couvent de Trinitaires établi en 1600; il n'y avait que deux ou trois religieux. Cet établissement fut aliéné comme bien national; il n'en reste plus de traces.

Rebetz, hameau dans la plaine au nord-est de *Chaumont*, divisé en grand et petit *Rebetz*.

Le petit *Rebetz*, qui était fort de huit à neuf maisons il y a une trentaine d'années, n'en compte plus que trois. Le grand *Rebetz* ne se compose que d'une ferme à côté de laquelle était un très-beau château avec fossés et pont-levis, qui avait été construit par le cardinal de Pellevé.

Le propriétaire l'a fait démolir lors de la révolution de 1789; il ne reste que les deux pavillons du style de la Renaissance, à l'entrée de la cour d'honneur.

Le cimetière de *Chaumont*, placé près et au nord de la ville, est celui de l'ancienne paroisse de Saint-Martin.

La ville a un revenu de 5,333 fr.

Elle a en outre un bureau de bienfaisance alimenté principalement par une partie des produits de l'octroi établi sur les viandes.

Elle est pourvue de réverbères et de deux pompes à incendie; une section de la compagnie de garde nationale fait le service de pompiers.

Il s'y tient tous les jeudis un marché pour les grains et les comestibles, et chaque année deux foires : les 12 mai et 6 décembre.

On y a organisé en 1850 un comice agricole dont les réunions ont lieu tous les trois mois.

On compte 1,146 habitants, dont une partie se livre aux tra-

vauz agricoles, l'autre à des habitudes urbaines, et demeure inoccupée; les maisons, au nombre de 300, sont en général solidement bâties en pierres ou en moellons et briques, et couvertes en tuiles ou en ardoises.

Un bureau de poste aux lettres, comprenant dans sa circonscription 28 communes, et un relai de poste aux chevaux, existent aussi à *Chaumont*, qui est à 2 myriamètres 7 kilomètres de Beauvais.

Il y a deux moulins à eau et un four à chaux.

Le territoire, d'après le cadastre opéré en 1811, contient en : Terres labourables, 1,261 hectares 64 ares. — Sol de maisons, terrains plantés, 85 hectares 25 ares. — Pâtures et marais, 5 hectares 51 ares. — Bois, 325 hectares 70 ares. — Friches, 72 hectares 75 ares. — Eaux et chemins, 50 hectares 44 ares. — Total : 1,854 hectares.

Depuis, 16 hectares de bois ont été convertis en terres labourables, et 2 hectares 70 ares plantés en bois.

Ce territoire est constitué par les gisements suivants : Craie blanche à *Saint-Brice*. Sables glauconieux inférieurs dans le bas de la ville, avec argile tantôt plastique, tantôt sableuse, et recouverte par du sable gris. Dans le haut, glauconie fossilifère et calcaire inférieur; prodigieuse quantité de fossiles. A la butte de la Tour-au-Bègue, calcaire à *Cerithium giganteum*. Autres gisements au-dessus de *Saint-Eutrope*, sur le chemin de *Reilly*, dans la garenne de *Bertichère*, etc., avec fossiles silicifères à *Saint-Brice*. Tourbe dans la vallée.

On rencontre sur le même sol les plantes rares ou peu communes qui suivent :

Achæa spicata, bois de *Bertichère*.

Corydalis solida, parc de *Rebetz*.

Saponaria vaccaria, au-dessus de *Chaumont*.

Alchimilla vulgaris, bois de *Bertichère*.

Lythrum hyssopifolia, *Bertichère*, près la chapelle.

Ammi majus, luzernières à *Chaumont*.

Rubia tinctorum, sur le château à *Chaumont*.

Sylibum marianum, près l'église.

Cirsium eriophorum, *Rebetz*.

Podospermum laciniatum, au-dessus de *Chaumont*.

Chondrilla juncea, au même lieu.

Pyrola minor, bois de *Rebetz*.

Monotropa hypopitys, bois de *Vaux*.

Gentiana cruciata, bois de *Bertichère* et du Vieux-Quesnet.

Atropa belladonna, bois de *Bertichère*.

Orobanche carulea, bois de *Vaux*.

Galanthus nivalis, parc de *Rebetz*.

Cyperus fuscus, *Bertichère*.

Carex digitata, bois de *Vaux*.